




Gestion comptable et fiscale de la déclaration 2035	
OBJECTIFS DE LA FORMATION	Connaître les règles de comptabilité recettes/dépenses applicables à l'agent commercial Savoir compléter une déclaration contrôlée (n°2035) et ses annexes
PUBLIC CONCERNÉ :	Agents commerciaux
PRÉ-REQUIS :	Connaissances de base de la comptabilité recettes-dépenses Être au régime normal de la déclaration contrôlée (n°2035) ou l'envisager
MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :	Exposés, simulations de calcul de charges sociales, cas pratique de remplissage de la déclaration 2035
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :	Questionnaire en début et fin de formation Interrogation orale par le formateur, mise en situation
PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) :	David LADAME – Expert-Comptable et Formateur
LIEU DE LA FORMATION :	35 rue Haroun Tazieff, Bâtiment Océanis 1B, 2 ^{ème} étage , 54320 MAXÉVILLE (CPAC Lorraine- Champagne Ardenne)
ACCESSIBILITÉ AUX PSH :	 accessible aux PMR (nous contacter pour tout autre situation particulière)
DURÉE :	3,5 heures
DATE DE LA FORMATION :	09 avril 2025, de 9h -12h30 <u>en présentiel</u>
DATE LIMITE D'INSCRIPTION :	4 jours avant la formation
NOMBRE MAX. /MIN. DE PARTICIPANTS:	(néant)
COÛT DE LA FORMATION :	125 € TTC
FINANCEMENT DE LA FORMATION :	Prise en charge par votre Fonds Assurance Formation (FIF-PL, AGEFICE...) sous conditions. (Cette formation peut faire l'objet d'un dossier collectif de prise en charge déposé par la CPAC auprès du FIF-PL. Nous pouvons aussi vous aider à compléter les formulaires de prise en charge individuelle auprès de votre FAF)
Taux de satisfaction :	100% (sur les 3 dernières années)
Taux de recommandation :	100% (sur les 3 dernières années)
Taux de réussite :	A l'issue de la formation, 100% des participants connaissent les règles de comptabilité recettes/dépenses applicables à l'agent commercial et savent compléter une déclaration contrôlée (n°2035) et ses annexes

CONTACT : 06.88.88.10.41 – fnacgrandest@orange.fr